

MARRAKECH – GAC : Séance de rédaction du communiqué (2 sur 3)

Mercredi 26 juin 2019 – 15h15 à 16h45 WET

ICANN65 | Marrakech, Maroc

MANAL ISMAIL:

Nous attendons encore de recevoir quelques propositions de texte avant de commencer. Donc merci de bien vouloir patienter.

Bien, nous sommes prêts à reprendre, si vous voulez bien prendre place dans la salle s'il vous plait. Nous avons reçu toutes les propositions de texte, que nous avons reçu et inclus dans le communiqué.

Je suggère que nous commençons maintenant la discussion avec l'avis du GAC au conseil d'administration et suivi des avis du GAC au conseil d'administration. Et qu'on touche à ces points-là avant que tout le monde ne soit trop fatigué.

Alors sur les avis consensuels du GAC au conseil d'administration, le texte dit la chose suivante : sur la base du consensus tel que définit dans les statuts constitutifs de l'ICANN, là c'est .AMAZONE, le GAC considère que l'avis du GAC les candidatures .AMAZONE n'a pas été respecté et conseille au conseil d'administration de l'ICANN de rétablir les conditions

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

pour la candidature et le droit des pays d'Amérique du Sud vis-à-vis des autorités de politiques publiques dans l'Amazone.

Fondement. En 2014, lorsque le conseil d'administration a accepté l'avis du GAC sur les candidatures .AMAZONE, à savoir qu'il ne devait pas l'accepté, le conseil d'administration a expressément reconnu que la décision entre guillemets, je cite : « ne porte pas préjudice aux efforts continus de la part d'Amazon et des membres du GAC à poursuivre le dialogue sur les pertinentes ». Fin de citation. Il y a une référence faite à la résolution du conseil d'administration : 2014.05.14.NG03.

L'avis du GAC d'Abu Dhabi ICANN60 reconnaît et je cite : « le besoin de trouver une solution mutuellement acceptable » et à appeler à la poursuite entre guillemets de ce processus, admettant que conformément à l'avis du GAC de Durban, notamment spécifiquement permettant aux parties de parvenir à une solution mutuellement acceptable.

Après que le GAC ait adopté l'avis d'Abu Dhabi, le conseil d'administration a donné clairement une indication qu'il était compris que la position par défaut du GAC sur la candidature .AMAZON, c'est qu'elle ne devait pas être acceptée.

La réunion d'Abu Dhabi se terminant, le conseil d'administration a demandé au GAC s'il y avait d'autres informations concernant, et je cite : « l'avis du GAC sur la candidature d'Amazone qui ne

---

devait pas être acceptée. » La réponse du GAC à la demande du conseil d'administration : « concernant l'avis du GAC sur les candidatures d'Amazone ne devrait pas être acceptée ». Le 17 mars 2018 a été de ne pas ajouter ni de retirer des informations à l'avis précédant du GAC, de trouver une solution mutuellement acceptable pour l'utilisation d'Amazone comme nom de premier niveau. Fin de citation.

Y a-t-il des commentaires sur l'avis du GAC au conseil d'administration d'abord ?

L'Iran puis les États-Unis.

KAVOUSS ARASTEH:

Problème de rédaction. À la quatrième ligne, je ne sais pas si on doit utiliser le pluriel ou le singulier pour « candidature », applications en anglais. Ensuite, problème de rédaction aussi, est-ce que .AMAZON c'est en majuscule ou en minuscule ?

MANAL ISMAIL:

Par rapport aux candidatures, savoir si c'est au pluriel ou au singulier, je pense que ça doit être pluriel, parce qu'il y a plus d'une chaîne.

---

Et ensuite par rapport au problème de savoir si .AMAZON on l'écrit avec une majuscule ou une minuscule, ce problème a été réglé. Merci.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Bien, nous passons maintenant aux fondements. Est-ce qu'il y a des commentaires sur le fondement ?

ASHLEY HEINEMAN:

Je voudrais faire un commentaire pour ce qui est des fondements. Et par rapport à certains commentaires qui ont été faits pendant notre séance avec le conseil d'administration. Je voudrais juste compléter ici la transcription.

Il y a des références ici à une communication du 15 mars du GAC au conseil d'administration pour ce qui est du communiqué d'Abu Dhabi, pour voir si le GAC avait des informations supplémentaires à fournir au conseil.

Je vois dans le texte qu'on a sous les yeux que nous n'avons pas fourni d'informations supplémentaires, ce qui est vrai. Mais cela laisse comprendre que la procédure a donc eu lieu sur la base du communiqué d'Abu Dhabi.

À Abu Dhabi, on s'est posé la question de comment on allait répondre au conseil d'administration, et on a dit que ce n'était pas réaffirmation de l'avis d'Abu Dhabi. À l'époque, l'avis de

---

Durban, les États-Unis avaient dit que notre abstention n’allait pas porter préjudice aux décisions qui pourraient être prises plus tard. Car les États-Unis ne pourraient pas appuyer une décision qui irait à l’encontre de la possibilité que la candidature soit déléguée.

Il était clair pour les États-Unis à Abu Dhabi que cet avis visait à trouver une solution mutuellement acceptable. Nous n’avons pas compris, à l’époque, qu’il y avait déjà une solution satisfaisante pour les parties.

Ensuite, pour ce qui est des étapes à suivre, nous sommes inquiets du fait que le GAC ne suive pas un processus pour l’avis de consensus. Il y a un processus mis en place par l’ICANN qui est exercé en ce moment, surtout en ce qui concerne le ré-examen. Nous ne croyons pas que ce soit approprié d’interférer dans ce processus. Il s’agit d’un processus qui a été déjà suffisamment compliqué.

Nous pensons également que pour ce qui est des processus de l’ICANN, nous en tant que GAC, nous ne voulons pas créer un précédent d’interférer dans ce processus.

Les États Unis donc ne peuvent pas soutenir la rédaction telle qu’elle nous est présentée, ce texte qui nous est présenté.

---

MANAL ISMAIL: Alors, vos commentaires portent sur les fondements ou sur l’avis lui-même ?

ASHLEY HEINEMAN: Les fondements ont certaines inexactitudes par rapport à la position des États-Unis au fil des années. Et c’est pourquoi nous ne pouvons pas non plus accepter l’avis.

MANAL ISMAIL: Très bien. Est-il possible de modifier les fondements ? Ou de peaufiner la rédaction pour refléter ce que les États-Unis ont dit ?

J’ai les États-Unis et puis l’Iran.

ASHLEY HEINEMAN: Désolée de revenir sur cette question, c’était une partie de mon commentaire. Deuxième partie. Ce n’est pas approprié d’avoir un avis à ce stade parce que le processus est encore en cours. Donc ce n’est pas seulement une question de corriger les fondements.

MANAL ISMAIL: Désolée, je vous vois maintenant. Le Brésil ?



---

Notre rôle ici est d’interagir avec le conseil d’administration et de fournir un avis en matière de politiques publiques sur les activités qui entrent dans le domaine d’intérêts des gouvernements. C’est notre responsabilité.

Si nous ne pouvons pas nous mettre d’accord pour dire qu’il y a ou qu’il n’y a pas eu une violation à l’avis du GAC, nous demandons donc au conseil d’administration de nous fournir une explication. Et nous pouvons procéder comme nous l’avons fait pour la question des codes à deux caractères. Car cette méthode s’est avérée utile.

MANAL ISMAIL:

Donc votre suggestion, si nous ne sommes pas d’accord au niveau de l’avis, on pourrait réitérer la question que nous avons adressée tout à l’heure au conseil d’administration, c’est bien ça ?

THIAGO JARDIM:

La suggestion c’est que le GAC prenne une orientation qui nous permette de dire si le conseil d’administration a agi ou non conformément à l’avis du GAC. Certains membres pensent que le conseil n’a pas agi conformément à l’avis du GAC et certains autres membres pensent que cela a été différent, pensent le contraire pardon.

---

MANAL ISMAIL:                      Merci le Brésil. L'Iran.

IRAN:                                      Je pense qu'il serait utile d'expliquer le contexte de cette demande du conseil d'administration. Parce que je vois dans le troisième paragraphe que le conseil d'administration... On parle du conseil d'administration et de l'avis du GAC qui conseille de ne pas procéder avec la délégation de .AMAZON. On cite ici l'avis de Durban.

Le conseil d'administration a demandé au GAC, à l'époque, de fournir des informations supplémentaires s'il en avait. C'était l'objectif de cette question

Une [motion] d'ordre, madame la présidente. Il est très important de dire qu'il y a eu un IRP, et c'est pourquoi le conseil d'administration a demandé au GAC de fournir des informations supplémentaires. Il serait donc important d'avoir le contexte complet de cette situation.

MANAL ISMAIL:                      Merci de cette clarification. Le Brésil et puis le Luxembourg.

---

BRESIL: Je me demande s'il serait approprié qu'une personne de l'organisation ICANN intervienne dans la rédaction du communiqué. Si c'est le cas, peut-être que le titre du communiqué du GAC devrait être communiqué du GAC et du personnel de l'ICANN.

NON IDENTIFIE: Je fournis des faits, mon intention n'était pas d'intervenir.

MANAL ISMAIL: Merci le Brésil, merci Laurent. J'ai pensé qu'une clarification serait utile. Nous avons fait référence à Nigel tout à l'heure, qui allait fournir aussi des informations par rapport à la discussion que nous avons eue avant. Mais je comprends très bien ce que vous dites. Très bien.

BREZIL: Juste pour clarifier. Quelqu'un du personnel de l'ICANN a suggéré un texte à ajouter au communiqué du GAC. Si le GAC ne peut pas fournir les fondements de son communiqué, parce que nous connaissons très bien les faits derrière les faits, et donc le conseil d'administration nous demande de fournir un avis.

---

MANAL ISMAIL:                      Merci le Brésil. J'ai une demande d'intervention ? Oui s'il vous plait, allez-y.

LUXEMBOURG:                      Merci Manal. Je voulais juste répéter que nous avons accepté de mettre en place un instrument IRP. Nous avons suivi les développements. Et cela a donné lieu à l'avis d'Abu Dhabi.

L'avis du GAC d'Abu Dhabi disait qu'il fallait travailler vers une solution mutuellement acceptable. Nous sommes actuellement dans ce processus, suivant cet avis.

A mon avis, il ne devrait pas y avoir un nouvel avis.

MANAL ISMAIL:                      Donc vous pensez qu'il faudrait déplacer ce texte dans la section où l'on parle des suivis des avis du GAC ?

LUXEMBOURG:                      Je ne suis pas sûr, mais en tout cas ce n'est pas un nouvel avis.

MANAL ISMAIL:                      Merci. L'Iran. Et ensuite je pense qu'il y a une question de principe qui a été soulevée par les États-Unis, à savoir...

J'essaie d'éclaircir les choses avant de rentrer dans les détails. Il y a une demande de réexamen en cours de discussion.

---

En principe il s'oppose à l'avis du GAC. Il y a d'autres points de vue, mais je vais d'abord donner la parole à l'IRAN.

KAVOUSS ARASTEH:

Je pense que nous devons essayer de réconcilier les différences.

À titre personnel, je pense que nous n'avons pas besoin d'un nouvel avis du GAC. Cependant, on pourrait considérer donc la possibilité de le mettre sous la rubrique suivi des avis du GAC, dans le but de résoudre le problème. Parce qu'on sait qu'on a des points de vue différents.

Et donc peut-être que ce texte on pourrait le déplacer et le mettre sous la rubrique suivi des avis du GAC. Et à ce moment-là on pourrait parler des faits, à savoir que l'on souhaite qu'une solution mutuellement acceptable soit trouvée et que l'on reconnaît qu'actuellement cette solution n'est pas encore une réalité.

Si quelqu'un s'y oppose, à ce moment-là il faut demander, elle est où cette solution mutuellement acceptable ?

Il faut parler des faits.

Notre avis consensuel c'était que la délégation devait procéder si une solution mutuellement acceptable était trouvée. Cette solution n'a pas été trouvée. Si certaines personnes trouvent

---

que cette solution existe, alors montrez-la-nous. Une solution entre les pays concernés et la compagnie Amazone.

Je ne pense pas que l'on doive parler de l'avis de Durban, etc., etc. C'est tout à fait incorrect. Nous devrions suivre notre avis précédent. Il devrait y avoir une solution mutuellement acceptable, sans aucune réserve, d'aucun pays.

Et ce que nous disons maintenant c'est que cette solution n'a pas été trouvée. Voilà où nous en sommes. Je pense que l'on ne doit pas commencer à argumenter et à dire qu'avant il s'est passé telle chose ou telle autre chose.

Voilà, merci.

MANAL ISMAIL:

Merci Kavouss d'essayer de proposer une solution constructive. Est-ce que vous seriez d'accord pour déplacer ce texte sous la rubrique suivi des avis du GAC ? Comme cela a été proposé par certains intervenants ?

BRESIL:

Je pense qu'il serait approprié tout d'abord de considérer toutes les alternatives. Transformer cet avis du GAC en une question adressée au conseil d'administration, où nous leur demanderions d'expliquer par écrit quelles sont les raisons pour

---

lesquelles ils considèrent qu'ils ont agi conformément à l'avis du GAC. C'est ce que nous avons essayé d'obtenir lorsque nous avons adressé cette question au conseil d'administration de l'ICANN ce matin. Je ne pense pas qu'il y ait eu une réponse à cette question spécifique. Ou s'il y en a eu une, j'aimerais l'avoir par écrit.

Et, encore une fois, il est clair qu'il y a une divergence de points de vue. Certains membres du GAC ont exprimés qu'il n'y a pas eu des actions conformes à l'avis GAC, et cela est une violation à ce qui est dit dans les statuts constitutifs de l'ICANN. Et il y a d'autres pays qui ont un point de vue différent.

MANAL ISMAIL:

Merci le Brésil. Y a-t-il des objections ou êtes-vous d'accord pour transformer ce texte d'avis en une question au conseil d'administration ? Je vois l'Iran.

KAVOUSS ARASTEH:

Il n'y a pas d'objection à cela. Lorsque l'on met ce texte sous la rubrique suivi des avis du GAC, on peut le transformer en une question. Et je suggérerai de ne pas utiliser le terme violation. C'est des termes très forts. On pourrait essayer de faire un peu plus attention, d'être plus prudent au niveau du langage qu'on utilise. Si vous êtes d'accord. Mais on peut le mettre sous la

---

rubrique suivi des avis du GAC et ensuite on pourrait le transformer en question ou bien le laisser en tant que déclaration.

Les deux possibilités sont valables.

MANAL ISMAIL: Merci Kavouss de cette suggestion. Nous avons l'Argentine.

OLGA CAVALLI: Nous pensons que la proposition du Brésil est tout à fait raisonnable parce que cela donnerait au conseil d'administration la possibilité de réfléchir à une réponse à notre question. Et nous sommes d'accord donc avec cette proposition du Brésil.

MANAL ISMAIL: Il y a une proposition donc qui, pour le moment bénéficie d'un certain soutien, à savoir transformer cet avis du GAC en une question adressée au conseil d'administration. États-Unis.

ASHLEY HEINEMAN: Merci. J'apprécie cette discussion. Je pense qu'avant de dire que j'accepte ou je refuse cette recommandation, je devrais voir le texte en détail. Parce que pour le moment j'ai encore des doutes pour ce qui est du processus ou des implications que cela peut

---

avoir au niveau des processus. Nous pouvons peut-être revenir sur ce sujet plus tard ?

MANAL ISMAIL: Commission Européenne, et puis l'Iran.

COMMISSION EUROPEENNE: Nous soutenons également le déplacement de ce texte sous la rubrique suivi de l'avis du GAC et de le transformer en question. Je pense aussi qu'on devrait reformuler un petit peu le texte. Si on réfléchit au processus, il y a eu des points positifs, ce n'est pas qu'il n'y pas eu de facilitation. Il y a eu une facilitation, il y a eu une recherche de solution, il y a eu des discussions, il y a eu un dialogue. Donc il faudrait que l'on reconnaisse que ces efforts ont eu lieu.

MANAL ISMAIL: Merci Commission Européenne. L'Iran.

KAVOUSS ARASTEH: Merci Manal. Comme je l'ai dit, il n'y a pas de problème pour transformer le texte en question. Mais je pense que ce serait mieux de placer cette question sous la rubrique suivi de l'avis du GAC, et non pas la laisser comme question toute seule. Nous pouvons donc avoir des communications, des questions, tout

---

cela est possible selon nos principes opérationnels. Mais je pense que cette question serait bien placée sous la rubrique suivi des avis du GAC.

MANAL ISMAIL:

Je vois que pour le moment, il y a un certain soutien pour transformer ce texte en une question. Et pour déplacer donc cette question sous la rubrique suivi des avis du GAC. Reconnaître également les efforts qui ont été consentis pour trouver une solution.

Mais il y a également la demande de la part des États-Unis de voir le texte avant de l'approuver. Est-ce que vous avez quelque chose de prêt le Brésil ou voulez-vous prendre un petit peu de temps pour rédiger cette question ?

Vous avez besoin de temps. Très bien. L'Iran.

KAVOUSS ARASTEH:

Madame la présidente, je me souviens très clairement que quand nous avons parlé de la question de la juridiction il avait été suggéré que l'on reconnaisse les efforts. Je ne suis pas contre, mais l'avis n'a pas été suivi. Comment pouvons-nous dire: merci beaucoup, mais l'avis n'a pas été suivi. C'est contradictoire.

---

Alors je ne suis pas d'accord pour reconnaître ces actions de manière écrite. Il faut tout juste transformer cet avis en question. Fin de la discussion.

J'ai suivi votre avis de le transformer en question sous la rubrique suivi des avis du GAC, mais il ne faut pas reconnaître quoi que ce soit. Parce que pour la question de la juridiction, on était convenu qu'on n'allait pas reconnaître quoi que ce soit.

MANAL ISMAIL:

Oui. Merci Kavouss. Je pense que lorsqu'on aura le texte sous les yeux, ce sera l'occasion de le peaufiner pour s'occuper de ce type de question.

Nous pouvons peut-être parler très rapidement du texte des noms à deux caractères. Ensuite nous pouvons faire une pause pour que les deux groupes travaillent sur les textes par rapport auxquels il faut discuter un peu plus en profondeur.

Nous avons un texte ici mais nous ne savons pas exactement qui a ajouté ce texte. La personne qui l'a ajouté, nous lui demandons de demander la parole.

Entre-temps le GAC reste préoccupé par rapport au fait que l'avis du GAC sur la procédure pour la libération des codes de pays au second niveau sous les nouveaux gTLD n'a pas été prise en considération comme prévu, et conseille que des mesures

---

significatives soient prises pour s'assurer que cela ne se reproduise pas à l'avenir.

C'est le texte que nous avons avant. Nous avons une proposition de nouveau texte : le GAC reconnaît les mesures déjà prises à ce propos et encourage le BGIG à explorer d'autres moyens d'améliorer les communications entre le GAC et le conseil d'administration.

Et ensuite, le GAC note aussi la conception d'un outil de recherche de la part de l'ICANN. Cependant, le GAC souhaiterait attirer l'attention sur le fait que l'efficacité de cet outil est en cours d'évaluation. Le GAC demande instamment à l'ICANN de continuer à échanger avec les membres concernés du GAC pour s'assurer que leurs inquiétudes sont prises en compte.

Oman ?

OMAN: Je pense que ce qu'on avait dans le texte était suffisant et qu'on n'a pas besoin d'inclure ces ajouts.

MANAL ISMAIL: Merci l'Oman. Donc on a une suggestion pour retenir la version la plus courte de ce texte. Y a-t-il des refus ou désapprobations ?

---

KAVOUSS ARASTEH: Je ne m'oppose pas à cela, je suis d'accord d'ailleurs. Mais je demande à notre collègue d'Oman si la dernière partie doit être retenue ou pas ? Le GAC demande instamment à l'ICANN de continuer à, etc. C'est une action, pourquoi éliminer cette partie ? Donc après la troisième ligne, la dernière partie, le GAC demande instamment, etc. on peut le garder, et le reste on peut éliminer.

MANAL ISMAIL: Est-ce que vous êtes d'accords Oman avec la proposition de maintenir la version la plus courte du texte comme elle avait été présentée au conseil ce matin, et garder la toute dernière phrase qui demande à l'ICANN de continuer à échanger avec les membres concernés du GAC pour s'assurer que leurs inquiétudes soient prises en compte. Vous êtes d'accord ?

OMAN: Oui.

MANAL ISMAIL: Y a-t-il des commentaires ? Tout le monde est d'accord pour éliminer la partie surlignée ? Je vois les États-Unis qui lèvent la main.

---

ASHLEY HEINEMAN: Pouvez-vous rafraîchir ma mémoire par rapport au moment où cette dernière phrase a été ajoutée ?

FABIEN BETREMIEUX: C'est une suggestion de l'Inde qui a été faite il y a deux heures à peu près.

MANAL ISMAIL: Je vois que l'Inde veut prendre la parole. L'Inde, vous avez la parole. Très bien l'Inde et ensuite les États-Unis.

RAHUL GOSAIN Inde: Quand j'ai modifié ce texte, j'ai ajouté cette phrase pour refléter les échanges qu'on a eus par rapport à cet outil de notification. Et l'idée qu'on avait transmise par rapport au fait qu'il fallait améliorer cet outil.

Pendant les discussions avec le conseil d'administration, un membre du conseil a suggéré qu'il souhaitait clore la discussion par rapport à ce sujet. Du point de vue du GAC, comme cela a été dit par le collègue de l'Iran, nous avons bien précisé que ce dossier n'est pas clos. Et à ce moment-là, il n'y a pas eu d'objection. Nous voulions, avec cette phrase, essayer de refléter ces échanges que nous avons eus pendant la discussion avec le conseil.

---

MANAL ISMAIL: États-Unis et ensuite Iran.

ASHLEY HEINEMAN: Merci l'Inde, c'est très utile votre explication. Maintenant je comprends d'où ça vient.

Je soutiens cette dernière phrase si cela est inclus dans le contexte approprié, parce qu'on doit comprendre à quoi on fait référence.

Comme nous l'avons dit à Kobe, ce n'est pas très clair ce que nous demandons. Et je pense que c'est un commentaire important de demander à ce que cet outil continue d'évoluer pour répondre à nos inquiétudes. Merci.

MANAL ISMAIL: L'Iran et puis la Suisse.

KAVOUSS ARASTEH: Ce paragraphe a 3 éléments. D'un côté des éléments dont on a parlé ce matin, et la dernière partie encourage l'ICANN à échanger avec les gouvernements. C'est un fait. Donc il y a des pays qui sont concernés et qui souhaitent échanger avec l'ICANN.

---

Donc ensuite, on fait référence à l'outil. Cela ne fait pas partie des actions de suivi. Cela pourrait faire partie des discussions entre le conseil et le GAC. On pourrait donc transférer le milieu de ce paragraphe à la partie où l'on parle des échanges avec le conseil d'administration.

Donc on devrait diviser ce paragraphe. Première partie, dernière partie, et la partie du milieu on peut la mettre sous l'intitulé qui fait référence aux discussions entre le conseil et le GAC.

MANAL ISMAIL:

Merci. Donc on nous propose de transférer la partie qui fait référence aux échanges avec le conseil sous l'intitulé où l'on fait références aux échanges avec le conseil.

Je comprends l'argument, mais essayons de nous mettre d'accord d'abord sur ce que l'on doit inclure sous la rubrique suivi de l'avis du GAC.

Si personne d'autre ne souhaite intervenir... Pardon, j'ai la Suisse. Excusez-moi.

SUISSE:

Il n'y a aucun problème. Je voulais clarifier une chose. La deuxième phrase a été proposée, c'est moi qui l'ai proposée. Je vois dans le Google Doc que quelqu'un l'a accepté. Cette phrase

---

reflète une partie des discussions avec le conseil. Et j'espère qu'on pourra retenir cette phrase que j'ai proposée.

MANAL ISMAIL: Merci la Suisse. L'Iran.

KAVOUSS ARASTEH: Merci Manal. J'ai écouté, j'ai bien écouté les discussions. La première partie, il n'y a pas de désaccord. Il y a deux autres parties. Ces deux dernières parties pourraient être transférées à la partie où l'on parle des échanges avec le conseil. Parce que cela ne fait pas partie des suivis des avis précédents du GAC. Donc on pourrait garder ici le premier paragraphe, et ensuite les deux autres parties, on pourrait les transférer à la partie où l'on parle des discussions entre le GAC et le conseil d'administration.

Et donc on laisse ici uniquement la première partie. Parce que pour les deux autres parties, on devra passer un petit peu plus de temps peut-être.

MANAL ISMAIL: Je pense que tout le monde a exprimé son point de vue. Je vous propose maintenant de faire une pause pour que les membres concernés essayent de peaufiner la rédaction du texte

---

concernant les codes à deux caractères, mais aussi le texte concernant .AMAZON.

Donc je me demande combien de temps il vous faut. Il est 16 h 25. L'Iran.

KAVOUSS ARASTEH: Excusez-moi, peut-être que je n'ai pas bien compris. Ma suggestion était que l'élément à la troisième ligne soit gardé dans la partie de suivi. Les deux autres parties, on devrait les transférer dans la partie où l'on parle des échanges avec le conseil d'administration. C'est ce que j'avais proposé. Je pense qu'on devrait transférer les deux dernières parties à la section où l'on parle des échanges avec le conseil d'administration.

MANAL ISMAIL: Merci KAvouss. Essayons de travailler en groupe sur les textes spécifiques dont on vient de parler. L'Inde, peut-être que la Suisse vous pouvez aider, les États-Unis également. On pourrait se donner une demi-heure pour finaliser ces textes, et ensuite on refait un point à 17 h. Est-ce que vous êtes d'accord ? L'Iran ?

---

KAVOUSS ARASTEH: Oui, mais il y a deux questions. D'un côté transformer le texte en question et puis la question des codes à deux caractères. Peut-être qu'on pourrait faire deux groupes.

MANAL ISMAIL: Oui, bien sûr. Deux groupes, mais on a besoin donc de deux textes séparés, un texte sur les codes à deux caractères pour prendre en considération les suggestions qui ont été faites, et ensuite un autre groupe qui se pencherait sur la question de .AMAZON, pour transformer ce texte en questions. 7

Nous allons donc refaire un point à 17 h. Si vous finissez avant, dites-le-moi. Et je vois que la Commission Européenne souhaite prendre la parole.

COMMISSION EUROPEENNE: Merci Madame la Présidente. Juste pour m'assurer que j'ai bien compris. Nous n'allons pas avoir un texte de suivi par rapport au WHOIS et le travaille de l'EPDP, pour dire par exemple que nous saluons les progrès qui ont été accomplis et que nous encourageons les communautés à travailler ensemble etc ?

MANAL ISMAIL: C'est bien noté. L'Iran ?

---

**KAVOUSS ARASTEH:** Oui, pas de problème par rapport à ce que vient de dire la Commission Européenne. Donc non, pas de nouvelle idée. Moi je n'ai pas de problème par rapport au fait de dire que beaucoup de progrès... Mais qu'est-ce que l'accès, quelle est la divulgation, moi je ne peux pas dire que de grands progrès ont été faits. Je pense qu'il vaut mieux ne rien dire. Parce que deux mois et demi, ce n'est pas suffisant pour voir si des progrès ont été faits, par rapport à ce qui est de l'accès, qu'est-ce que la divulgation. Ce n'est pas suffisant. Donc ne mettons pas ici quelque indication que ce soit.

**MANAL ISMAIL:** Merci à l'Iran. Est-ce qu'il y a une autre demande d'intervention ? L'Allemagne ? Oui excusez-moi, allez-y.

**ALLEMAGNE:** J'aimerais soutenir l'idée de la Commission Européenne d'avoir un texte sur le suivi de l'EPDP et de WHOIS. Ce pourrait être un texte court et concis. Mais étant donné qu'il s'agit d'une question importante, il faut saluer les progrès, dire que la phase 2 a commencé, quel que chose dans cet esprit. Si les autres pays le soutiennent. Merci.

---

MANAL ISMAIL: Merci à l'Allemagne. Alors peut-être que je n'ai pas bien compris ce que vous avez dit la Commission Européenne. Est-ce que vous posiez la question de savoir si on devrait ou pas inclure un texte, ou est-ce que vous suggériez de ne pas en mettre de texte ?

COMMISSION EUROPEENNE: Oui, je posais la question. Mais on serait disposé à faire une suggestion d'un texte très court, si les autres en sont d'accord.

MANAL ISMAIL: Oui. Attendons ce texte. J'ai l'Iran qui demande la parole, mais l'Allemagne était en faveur de votre suggestion. L'Iran.

KAVOUSS ARASTEH: Il ne s'agit pas de soutenir ou de s'opposer, mais il s'agit de se mettre d'accord entre tous. Moi, je n'ai pas de problème à dire que le GAC a considéré que les actions entreprises concernant l'EPDP, etc. Mais ce que je ne veux pas dire, c'est que nous sommes satisfaits des progrès enregistrés.

Si c'est l'avis de tout le monde, je ne vais pas pouvoir y souscrire. Mais on peut dire qu'il y a des actions qui sont prises qui continuent d'être prises par rapport au développement de la phase 2 de l'EPDP, ça je n'ai pas de problème. Je laisse le soin à

---

la Commission Européenne et à l'Allemagne de travailler dans cet esprit.

Peut-être qu'à Montréal on pourra dire si on est content ou pas content. Mais là il est trop tôt pour le dire.

MANAL ISMAIL:

Merci à l'Iran d'avoir partagé votre point de vue avant de commencer l'exercice de rédaction, afin qu'il soit pris en compte.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Bien, donc nous attendons trois propositions de texte : codes à deux caractères, .AMAZON et le texte faisant état de l'état d'avancée des travaux sur l'EPDP phase 2.

Donc faites-nous savoir si vous avez terminé avant l'heure que je vous ai indiquée. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**